

N° 1767 – MO 721

Dépôt : 04.07.2022
Traitement Bureau CDV : 04.07.2022
Développement/Urgence : NON/OUI
Délai de réponse : 04.10.2022

Motion urgente du Centre portant sur l'opportunité de la vente du réseau électrique

Proposition

Le Conseil municipal est chargé de rédiger un rapport à l'attention du Conseil de ville portant sur les avantages et inconvénients pour la Municipalité de la vente du réseau électrique de Moutier.

Ce rapport précisera aussi les modalités liées à une vente, en particulier quelles seraient les instances aptes à décider d'une telle vente.

Développement

A l'heure où le marché de l'énergie évolue de façon plus en plus imprévisible, et compte tenu des difficultés financières de la commune, la question de la vente du réseau électrique de la ville (re)devient d'actualité.

La motion ne demande pas la vente du réseau, mais la présentation des arguments pour et contre une telle vente. Ce rapport permettra au Conseil de Ville de se faire une opinion et le cas échéant de débattre ultérieurement sur le lancement d'une mise en vente du réseau.

Urgence

L'urgence est demandée. Motifs : Le marché évolue rapidement. De plus, la prise de position du Conseil municipal quant à la motion ne demande pas un grand travail. Le Conseil municipal devra simplement dire s'il recommande l'acceptation ou le rejet de la motion. Le travail de rédaction du rapport intervenant ultérieurement.

Moutier, le 4 juillet 2022

Signature (s) :

Le Centre, 1^{er} signataire :

M. Laurent Coste (5)

MM. Roland Piquerez, Giorgio Terazzi,
Bastien Eschmann et Philippe Challet

N.B : Prolongation délai de réponse au 31.10.2022, selon décision du Bureau du Conseil de Ville du 29 août 2022